

questions
de communication

Questions de communication

17 | 2010

Les cultures des sciences en Europe

Armand MATTELART, *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*

Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 2008, 260 p.

Christine Chevret-Castellani



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/262>

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2010

ISBN : 978-2-8143-0024-8

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Christine Chevret-Castellani, « Armand MATTELART, *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire* », *Questions de communication* [En ligne], 17 | 2010, mis en ligne le 23 janvier 2012, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/262>

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

Tous droits réservés

Armand MATTELART, La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire

Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 2008, 260 p.

Christine Chevret-Castellani

RÉFÉRENCE

Armand MATTELART, *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*. Paris, Éd. La Découverte, coll. Poche, 2008, 260 p.

- 1 Dans *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Armand Mattelart effectue une archéologie de la surveillance moderne, au sens foucaldien. L'auteur retrace une généalogie du contrôle qui repose sur trois questions : comment des régimes politiques se sont construits des concepts et des doctrines afin d'assurer un « ordre social »? À cette fin, comment des technologies inquisitrices des libertés ont-elles été mises en place? Comment, sous couvert de défense de la démocratie, des pratiques et des doctrines dites de sécurité nationale se sont-elles internationalisées? Cette généalogie est articulée autour des fondements de l'ordre sécuritaire. L'ouvrage est donc structuré en trois parties relatives à ces fondements : « Discipliner/gérer », « Hégémoniser/pacifier », « Sécuriser/insécuriser ».
- 2 Dans la première partie, le chercheur s'intéresse aux différentes techniques de contrôles de l'individu inventées et appliquées depuis le XVIII^e siècle jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle, ainsi qu'à leurs justifications idéologiques. Dès le XIX^e siècle, la scientification de la gestion de la population conduit à développer des projets d'exploration des personnalités induisant des mesures du corps. C'est ainsi que s'imposent d'abord la phrénologie puis l'anthropométrie. Après la photographie judiciaire, se met en place, grâce à la méthode élaborée par Francis Galton (voir *Finger-Prints Directories*, Londres, Mac

Millan, 1895), l'indexation des marques de doigts. Parallèlement – d'un point de vue théorique –, celui de l'anthropologie criminelle puis des sciences sociales naissantes, se construit une psychologie des foules. Gustave Le Bon ne dissocie pas la « question criminelle » de celle de la hiérarchisation des civilisations, mais aussi des classes sociales et des sexes ; l'avènement des foules, de « la populace », annonce une apocalypse, l'ère des « troubles sociaux ». Quant à Gabriel Tarde, il s'interroge sur « les crimes de foule », mais finit par considérer que la figure du futur, la nouvelle forme de sociabilité, sera celle du « public ». Pour le psychologue, les médias ont forgé cette catégorie devenue une réalité sociale redoutable : « En constituant des publics, la presse et l'ensemble des moyens de communication à distance deviennent l'espace social de ce « monde moderne » que la psychologie des foules redoute » (p. 41). Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la pensée dominante va alors dessiner un nouveau modèle des médias pour la « Grande société » ou « société de masse ». Pour Walter Lippmann et Harold D. Lasswell, les moyens de communication doivent remplir deux fonctions : répondre à des stratégies de persuasion et alerter sur ce qui pourrait menacer le système de valeurs.

- 3 Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Armand Mattelart retrace la genèse des doctrines de sécurité nationale. Après la Seconde Guerre mondiale, avec la guerre froide, la sécurité nationale devient le critère permettant de circonscrire l'ami et l'ennemi : « Tout ce qui n'est pas dans mon camp est contre mon camp » (p. 62). La quête d'une « défense totale » des États-Unis aboutit, en 1955, à l'instauration d'un système de contrôle à l'échelle du continent américain, d'un réseau militaire de commandement, appelé SAGE (*Semi-automatic Ground Environment*). L'après-guerre voit la mise en place, au niveau international, d'un autre programme de surveillance, le réseau d'espionnage électronique « Échelon ». Parallèlement, les théoriciens des médias sont sollicités afin de « professionnaliser la guerre psychologique ». Ainsi, en 1952, le sociologue Paul Lazarsfeld considère que les sciences sociales doivent participer à la politique des États-Unis (p. 77). Soutenue par les intellectuels et rendue efficace par des nouvelles techniques d'information, cette politique trouvera des émules en Amérique latine. Le Brésil et le Chili s'approprient les principes de sécurité nationale. Les propagandistes de concepts tels celui d'« ennemi intérieur » ne proviennent cependant pas exclusivement du nord de l'Amérique. En Argentine, par exemple, ce sont des conseillers français ayant combattu en Indochine et en Algérie, qui forment ceux qui deviendront les membres des centres de torture de la dictature (p. 131). En effet, les forces françaises considéraient avoir affaire à des formes inédites de guerre totale. Partant de l'idée qu'aucune frontière matérielle ne sépare plus les protagonistes de deux camps – les organisations de guerre pouvant être infiltrées au sein des populations –, il s'agit alors de « Quadriller. Boucler. Ratisser. Nettoyer. Purger. Assainir. Extirper le cancer » (p. 103). Sur ce point, pour l'auteur, la « Bataille d'Alger » a représenté un « modèle » de mode de pacification.
- 4 Dans la troisième et dernière partie, Armand Mattelart montre d'abord comment, dans les années 70, la maîtrise de l'information a semblé aux gouvernants la solution à ce qu'ils envisageaient comme une crise de la démocratie. Il rappelle que, en France, le rapport sur l'informatisation de la société, rédigé par Simon Nora et Alain Minc (voir *L'informatisation de la société*, Paris, Éd. La Documentation française, 1978), a pour fonction de trouver une solution à la « crise de la civilisation » (p. 146). Le rapport conclut à la nécessité d'informatiser la société. C'est aussi lors de la décennie 70 qu'un arsenal juridique répressif se déploie. Pour justifier la restriction des espaces de liberté, de nouveaux concepts, comme « l'état exceptionnel » et « l'état exceptionnel renforcé » sont inscrits

dans le droit. Par ailleurs, face aux groupes qui utilisent l'attentat comme mode d'action politique, comme la « bande à Baader » ou les Brigades rouges, les États de la Communauté européenne forgent la notion de « terrorisme ». Reposant sur une idéologie du marché total, l'Europe qui se construit va donc combattre l'ennemi de la mise en place de ce marché. La question du terrorisme rejaillit en septembre 2001, avec les attentats qui ont visé les États-Unis. Alors que le concept même de terrorisme n'a jamais été défini à l'échelle européenne, l'État américain en mondialise une notion extensible. En novembre 2001, une loi nommée *USA Patriot* est votée ; son acronyme signifiant « Unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés nécessaires à l'interception et à l'obstruction du terrorisme » (p.171). Cette loi va permettre le déploiement d'un dispositif de surveillance : écoutes téléphoniques, perquisitions et saisies des ordinateurs, etc. Un programme de croisement des banques de données individuelles, le *Total Information Awareness*, est aussi créé. Cette mainmise sur l'information est indissociable de la maîtrise des flux. C'est la raison pour laquelle, concernant l'internet, le réseau est géré par un organisme dépendant du département américain du commerce, l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*.

- 5 Armand Mattelart met en évidence que les réseaux de surveillance – dont la finalité ultime est militaire – se tissent aussi en dehors des États-Unis. Sur ce point, l'État d'Israël, appliquant le principe de sécurité nationale, possède une expérience historique s'inscrivant dans la durée et qui remonte à la guerre des Six Jours de 1967. Dans un avant-dernier chapitre, l'auteur démontre comment, depuis 2001, la lutte contre le terrorisme en Europe n'a pas été orchestrée dans une perspective militaire, mais suivant une optique policière. Les attentats de Madrid en 2004, puis de Londres en 2005, ont induit la multiplication des mesures d'ingérence des technologies dans la vie privée (p. 199). Il montre également, à juste titre, comment, en France, depuis 2001, la loi et les procédés intrusifs qu'elle permet fragilisent la protection des citoyens. C'est d'abord la loi sur la sécurité quotidienne, en 2001, qui grâce à ses treize amendements justifiant « la lutte contre le terrorisme », renforce considérablement le pouvoir policier. En 2003, la loi sur la sécurité intérieure, dite loi Sarkozy, renforcée par la loi Perben II de 2004, conduit à dresser une liste de 137 infractions permettant le prélèvement et la conservation de l'ADN. En 2004, le remaniement de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 1978, aboutit à une réduction des pouvoirs de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, notamment en matière de fichiers concernant la sécurité. La même année, le décret d'application de la loi sur la confiance dans l'économie numérique oblige les éditeurs de sites et fournisseurs d'accès à l'internet à la conservation des données durant un an. En 2005, le projet INES (Identité nationale électronique sécurisée) suppose une carte d'identité nationale comportant des données biométriques. Le projet est abandonné en l'état en 2006. Cependant, la « biométrisation » de la société est en marche. Pour Armand Mattelart, la « biométrisation » de la société n'implique pas seulement une possibilité d'intrusion dans la vie privée des personnes, elle suppose aussi que se profile un nouvel eugénisme. Elle est indissociable de la mise en concurrence des individus, du règne de la performance « au détriment d'un projet de société où l'intérêt collectif et les liens interindividuels sont les garants de l'innovation et de l'imagination sociale et technique » (p. 231). L'auteur en appelle donc à la vigilance face à ces outils d'un ordre sécuritaire, « une vigilance démocratique à l'égard des dispositifs d'intrusion » (p. 238). Face à « la globalisation de la surveillance » et un abaissement du seuil de conscience citoyenne, il invite à s'échapper d'une « culture de la sécurité ».

- 6 *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire* est accessible au regard de la clarté du propos. L'ouvrage est surtout passionnant parce qu'il propose une nouvelle lecture, une autre grille d'analyse, de l'histoire de l'ordre sécuritaire. Si les révélations sont inquiétantes, l'auteur ne néglige pas pour autant d'évoquer des figures de la résistance. Ainsi son appel à la vigilance s'inscrit-il dans la lignée des voix d'intellectuels qui se sont élevées pour défendre les libertés : Bertrand Russell (p. 42), John Dewey (pp. 46-47), Henri Marrou (p. 104), Michel Foucault (p. 157), Gérard Soulier (p. 159). D'un point de vue citoyen, Armand Mattelart dénonce, par exemple, cet « autre 11-Septembre » qui est celui de 1973, date à laquelle un régime dictatorial s'installe au Chili après un coup d'état, mais aussi, pour la France, les enjeux idéologiques inhérents à la « Bataille d'Alger ». D'un point de vue scientifique, l'ouvrage est à la hauteur de ses ambitions. Si la méthode qui y est développée est foucaldienne, le projet est deleuzien. La généalogie d'Armand Mattelart vise à suspecter « la société de contrôle », ses doctrines, ses concepts et ses dispositifs. Toutefois, deux points, sinon d'objections du moins d'incomplète adhésion, peuvent être soulevés. Le premier ne concerne que la forme, mais son enjeu ne nous semble pas négligeable. Dans la dernière partie de l'ouvrage, il apparaît que l'évocation de l'arsenal juridique sécuritaire mis en place en France depuis 2001 mérite de suivre un ordre plus chronologique. En effet, la mise à plat aurait rendu le processus liberticide plus évident. L'autre point d'interrogation porte sur la deuxième partie de l'ouvrage (« Hégémoniser/pacifier »). Les enjeux historiques et géopolitiques de la doctrine de la sécurité nationale pourraient être davantage reliés aux préoccupations relatives aux sciences de l'information et de la communication. Cette doctrine est-elle relayée par les médias? Les théoriciens de l'information et de la communication la cautionnent-ils? Cependant, l'auteur répond indirectement à cette objection dans un article publié dans *Le Monde diplomatique* d'août 2007, intitulé « Qui contrôle les concepts? ». Dans cet article – dont la parution est concomitante de celle de la première édition de *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire* –, il est bien question de dévoiler, de soupçonner, la face cachée des technologies de l'information et de la communication, des fonctions qu'on leur accorde et des dispositifs en œuvre. Finalement, à travers cette entreprise tonique du soupçon, du dévoilement des illusions, l'auteur nous pose ce problème pour le moins essentiel : à quoi sert la communication? Quelles significations voulons-nous lui donner? Que voulons-nous en faire? Souhaite-t-on ne lui assigner qu'une visée instrumentale?
-

AUTEURS

CHRISTINE CHEVRET-CASTELLANI

Laboratoire ELICO, Université Lyon 2
christine-chevret@wanadoo.fr